

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'une Halle de gymnastique et de vestiaires Foot au complexe sportif Henri Terré à Rosières-Près-Troyes et d'un parc de stationnement (10)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Troyes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Maire de Troyes

RCS / SIRET 21100374400011

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41.a) Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus	Création d'une aire de stationnement de 133 places et d'une Halle de gymnastique au complexe sportif Henri Terré.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une Halle de gymnastique, de vestiaires Foot attenant et d'un parc de stationnement végétalisé dans l'enceinte du complexe sportif Henri Terré à Rosières-Près-Troyes (10).
Le bâtiment d'une emprise au sol de 5175 m² sera construit à la place des vestiaires foot existants qui seront démolis.
Le parc de stationnement sera construit à la place d'un terrain de jeu non aménagé situé le long de la rue Marie Curie.
Le bâtiment sera situé à proximité des gymnases COSEC 1 et 2. Il sera accessible depuis le chemin des Baudes. Le terrain se trouve en zone UL du PLU. Le bâtiment a été implanté pour conserver le maximum d'espaces verts et d'arbres. Mais quelques arbres situés dans l'emprise du projet devront être abattus. Les toitures des locaux annexes aux salles sportives seront végétalisées. Le parc de stationnement accueillera 130 places et 3 places PMR. Situé devant le COSEC 1, il sera accessible depuis la rue Marie Curie. Il se trouve en zone UZ du PLU. Les places de stationnement seront végétalisées et des plantations d'arbres seront prévues. Les eaux des toitures et les eaux des voiries du parc de stationnement seront récupérées et stockées dans un bassin d'infiltration enterré (SAUL) permettant leur infiltration sur la parcelle; une partie des eaux pluviales sera stockée et récupérée pour les autolaveuses de la ville.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de compléter l'offre d'infrastructures sportives du complexe sportif Henri Terré par la construction d'un nouvel équipement sportif dédié spécifiquement à la pratique de la gymnastique. Il répondra aux besoins du club de gymnastique, aux associations sportives et aux besoins des scolaires.

Construit avant les JO 2024, il permettra également de recevoir les délégations étrangères de gymnastes durant la période préolympique. Il permettra de recevoir des compétitions de gymnastique. Une tribune de 500 places permettra l'accueil du public lors de ces événements.

Dans le cadre d'une réflexion globale d'aménagement du site Henri Terré, de nouveaux vestiaires Foot attenants à la Halle de gymnastique permettront de desservir les 4 terrains de Foot situés dans le complexe sportif.

Les anciens vestiaires Foot seront démolis.

Le réaménagement des extérieurs et la création d'un parc de stationnement de 133 places permettront de répondre aux besoins en stationnement du complexe sportif Henri Terré.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le bâtiment est conçu à simple rez de chaussée. Il est construit sur une plateforme située 1m en contrebas du chemin des Baudes, derrière le gymnase Cosec 2 et au niveau des terrains de Foot existants.

Les anciens vestiaires foot seront démolis.

Une voie aménagée menant à l'entrée de l'équipement et aux vestiaires Foot longe une butte plantée d'arbres qui sera conservée et protégée en phase travaux.

Situé de l'autre côté du chemin des Baudes, le parc de stationnement est implanté légèrement en contrebas. L'accès des véhicules se fera par la rue Marie Curie où une aire de dépose minute pour un car sera également aménagée.

Le long du parking, le talus longeant le chemin des Baudes sera planté d'arbustes .

Des arbres à hautes tiges seront plantés entre les places de parking végétalisées.

Des bordures en graminées, plantes à fleur, seront aménagées entre les rangées de stationnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Equipement sportif spécialisé permettant l'accueil des clubs et des scolaires, et des événements de compétition de gymnastique, et vestiaires Foot attenants et indépendants d'un point de vue fonctionnel.

Le parc de stationnement communiquera avec la rue Marie Curie. Il sera éclairé par des candélabres raccordés sur le réseau de l'éclairage urbain.

L'ensemble du complexe sportif Henri Terré, les bâtiments et le parking ne seront pas clôturés.

Une partie des eaux pluviales du bâtiment sera stockée et récupérée pour les autolaveuses de la ville à l'entrée du site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du bâtiment	5175 m2
Superficie des surfaces végétalisées dédiées au stationnement	1673 m2
Surface des voiries y compris arrêt des cars	1724 m2
Surface des cheminements créés	1928 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Complexe sportif Henri Terré
Chemin des Baudes
Rosières près Troyes (10)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, les eaux pluviales du bâtiment et des chaussées du parking seront infiltrées via un bassin de rétention enterré . Une partie de ces eaux pluviales sera stockée et récupérée par les autolaveuses de la ville. Au regard de ce dispositif, l'impact sur les masses d'eau souterraine sera très limité.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La terre végétale en excédent sera réutilisée sur le site pour réaliser les aménagements paysagers.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour assurer la portance du parking la structure est constituée d'apport de GNT d'origine locale (Grave Non Traitée) .
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La biodiversité du site du Complexe sportif Henri Terré ne sera pas perturbée par le projet. Les toitures végétalisées extensives du bâtiment et les plantations d'arbres et arbustes prévues dans le parc de stationnement contribueront à améliorer les qualités écologiques du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du complexe sportif Henri Terré comporte des bâtiments sportifs, des terrains de Foot, des espaces verts. Le bâtiment sera construit à la place des vestiaires Foot et sur l'espace vert situé dans le prolongement. L'implantation du bâtiment a été étudiée pour conserver le maximum d'arbres. Devant le bâtiment, la butte et les arbres sont conservés. Quelques arbres devront être abattus sur l'arrière. Le projet prévoit la plantation d'arbres de haute tige entre les places de parking et le long du chemin des Baudes, et la végétalisation des toitures et des places de stationnement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la durée du chantier, le site accueillera un flux de camions, véhicules et engins de chantier dans une zone située à proximité de l'entrée du complexe sportif. En phase exploitation, le point de desserte des véhicules se situera sur la rue Marie Curie. Une aire de dépose pour un car est aménagée devant le parking. Seuls les services de secours et de maintenance pourront circuler jusqu'au bâtiment. Liaisons douces sur le chemin des Baudes et dans le complexe sportif.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement paysager du parking contribuera à amoindrir le bruit généré par les véhicules : plantes plantées, talus, arbres haute tiges. Le bâtiment sera conforme à la réglementation acoustique en vigueur.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux de terrassement et de compactage généreront des vibrations pendant une durée limitée.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation, l'équipement sera fréquenté aux mêmes horaires que les autres infrastructures sportives du site.</p> <p>Les cheminements extérieurs menant au bâtiment et au parking seront éclairés selon la réglementation PMR.</p> <p>Le parking sera raccordé sur l'éclairage urbain de la rue Marie Curie.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Trafic des véhicules motorisés se limitant à l'accès parking sur la rue Marie Curie.</p> <p>Les véhicules ne seront pas autorisés à circuler jusqu'à la Halle de gymnastique.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parking sera réalisé à la place d'un terrain de jeu non aménagé situé au bord de la rue Marie Curie. Les aménagements paysagers du parking : places de stationnement engazonnées, bordures et talus plantées, arbres de haute tige,... mettront en valeur ce terrain situé à l'entrée du complexe sportif Henri Terré.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet apporte des améliorations sur l'environnement et la santé :

Gestion alternative des eaux pluviales

Amélioration de la desserte des infrastructures sportives du site du complexe sportif Henri Terré.

La capacité d'accueil du parking et l'aire de dépose des cars qui sera aménagée répondront aux besoins des usagers du complexe sportif, faciliteront les pratiques sportives pour tous, tout en réduisant les nuisances liées au trafic des véhicules.

La Halle de gymnastique accueillera les clubs, associations, scolaires et petite enfance, au sein d'un environnement planté de qualité: aires de plein air, plantations, arbres, grandes pelouses, patios,... favorisant le bien être et la santé des usagers.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale du fait de:

- son intégration paysagère dans un site aménagé, existant, réservé aux équipements sportifs,
- la prise en compte des enjeux environnementaux du projet et du parking (gestion des eaux pluviales, toitures végétalisées, performances thermiques et énergétiques du bâtiment, création d'une aire de dépose des cars) et les impacts positifs produits par le projet
- impacts négatifs insignifiants engendrés essentiellement en phase chantier et pour une durée limitée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

TROYES

le,

10 mai 2021

Signature

--